



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 10 mai 2021 à 19h30 – Séance n° 6

Au Château, salle du Grand Conseil

Ordre du jour

A . Rapports

- 21-013 Rapport du Conseil communal relatif à la prorogation de la durée de validité de l'arrêté temporaire du 9 novembre 2020 désignant le Règlement général de l'ancienne commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010, comme règlement général transitoire de la commune fusionnée
- 21-011 Rapport du Conseil communal concernant l'harmonisation de la réglementation communale
- 21-012 Rapport d'information du Conseil communal relatif au second train de mesures prises en faveur des acteurs locaux

B . Autres objets

(Textes complets ci-après)

- | | page |
|--|----------|
| <u>20-612</u> Interpellation du groupe PLR intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? » | <u>3</u> |
| <u>21-501</u> Postulat du groupe vert'libéral intitulé « Pour une vue d'ensemble et une harmonisation des prestations de type social sur l'ensemble du territoire de la commune » | <u>4</u> |
| <u>21-502</u> Postulat du groupe socialiste en lien avec le point 1.4 lié à la taxation déchets, du rapport 21-010 du Conseil communal au Conseil général concernant la taxation de l'eau, de l'épuration et des déchets | <u>5</u> |



Pour mémoire

18-402
18-403
18-404 Propositions de Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jonathan Gretillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur la modification du Règlement général de la commune de Neuchâtel

Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 2 juillet 2018

Selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de règlement général.

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020

Renvoi à la Commission du développement durable, de la mobilité et des infrastructures, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021

Neuchâtel, le 27 avril 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

20-612

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Philippe Mouchet, Christophe Schwarb, Benoît Zumsteg, Frédérique Mouchet, Jérôme Bueche, Jean-Pierre Mutabazi-Karamage, Yves-Alain Meister, Mirko Kipfer, Jean-Claude Roueche, et Alexandre Brodard, intitulée « Surfaces de travail administratif : meilleure efficacité possible ? »

Déposée le 29 juin 2020 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 31 août 2020.

Remise à l'ordre du jour lors de la séance du 8 février 2021

L'administration communale occupe de nombreuses surfaces de travail, autant dans des bâtiments appartenant à la commune que dans des locaux loués à des tiers.

Dans l'optique de la future commune fusionnée, il nous semble nécessaire d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des surfaces utilisées en propriété et en location afin de pouvoir réfléchir aux synergies possibles dans le but de diminuer les charges d'exploitation de notre nouvelle ville et de trouver des solutions pour concentrer notre administration à mettre en place dès l'entrée en fonction des nouvelles autorités.

Afin d'effectuer des économies d'échelle, il s'agira à l'avenir de toujours s'efforcer d'occuper de manière efficace les surfaces utilisées en propriété ou en location. Différentes pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la concentration de services, le déménagement ou la sous-location au besoin. Les bâtiments en propriété qui ne seraient plus utilisés par notre administration pourraient également être vendus, sauf besoin stratégique. Autant de pistes que le Conseil communal est prié d'explorer.

Le Conseil communal est, dès lors, prié de répondre aux questions suivantes :

- Combien de mètres carrés occupe l'administration communale en surface de bureaux administratifs ?
- Combien de mètres carrés ne sont-ils pas utilisés ?
- De combien de mètres carrés l'administration communale a-t-elle réellement besoin, de façon optimale, pour faire fonctionner notre administration ?
- Combien de mètres carrés occupe-t-elle en propriété et à quel prix au mètre carré ?
À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Combien de mètres carrés occupe-t-elle en location auprès de privés et à quel prix au mètre carré ? À quels endroits et pour quelle mission exactement ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

21-501

Postulat du groupe vert'libéral par Mme Mireille Tissot-Daguette et consorts,
intitulé « Pour une vue d'ensemble d'ensemble et une harmonisation des prestations
de type social sur l'ensemble du territoire de la commune »

*Déposé et développé le 26 avril 2021 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de
la séance du 10 mai 2021.*

« Nous demandons au Conseil communal d'identifier les éventuelles mesures de type social prévues par des réglementations particulières qui n'auraient pas été prises en considération par le groupe de travail y relatif, dans le cadre des travaux liés à la fusion des anciennes communes. Sur cette base, il est prié de prendre les mesures nécessaires pour garantir, dans le cadre d'une vision d'ensemble générale, que les prestations offertes aient été prises en compte et un traitement équitable des prestations sociales sur tout le territoire de la Commune ».

Développement

La gestion homogène du téléseuil par la Commune fusionnée, nous paraît une évidence pour une meilleure efficacité. Malheureusement, malgré l'important travail de préparation de la fusion, la situation particulière de la commune de Peseux qui déchargeait les personnes au bénéfice de l'aide sociale des 15.- de l'abonnement de base a échappé au groupe de pilotage. Il n'est pas exclu que d'autres situations similaires puissent exister. Il est clair que nous ne pouvons pas faire d'exception géographique au sein de la Commune et que nous devons homogénéiser les différentes prestations sociales.

Pour un traitement équitable des prestations sociales dans la nouvelle Commune, il est donc important de disposer d'une vision d'ensemble, de ne pas se focaliser sur une seule thématique et d'éviter de mélanger les débats dans le cadre des rapports visant à harmoniser le plus rapidement possible notre territoire communal dans tous les domaines.

Discussion

21-502

Postulat du groupe socialiste par Mme Béatrice Duvillard et consorts, en lien avec le point 1.4 lié à la taxation déchets, du rapport 21-010 du Conseil communal au Conseil général concernant la taxation de l'eau, de l'épuration et des déchets.

Déposé et développé le 26 avril 2021 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 10 mai 2021.

Le groupe socialiste souhaite que le Conseil communal étudie les effets de l'introduction de la taxe déchets par ménage.

Certes il faut construire avec les éléments suivants :

- L'uniformisation des taxes dans les 4 communes
- Les situations économiques de certains ménages (monoparental à l'aide sociale, ou personne seule) ne sont pas idéales à une ponction supplémentaire impactant leur petit budget
- A l'inverse, un ménage composé de plusieurs personnes sollicite plus les infrastructures liées à l'élimination / revalorisation des déchets qu'un ménage à 1 habitant. Le principe du pollueur payeur doit être relevant
- La disparition d'avantages versus l'apparition d'inconvénients au sujet des taxes qui prises individuellement dans nos concitoyens, leur feront perdre soutien en leurs autorités communales.

Afin de soutenir notre ligne de mire « pour le bien de tous », le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier les répercussions de l'introduction de la taxe déchets par ménage et pourquoi pas d'intervenir auprès du Grand Conseil dans le cadre de la modification de la loi cantonale sur le traitement des déchets (LTD), qui arrivera encore en 2021.

Discussion



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 10 mai 2021 à 19h30 – Séance n° 6

Au Château, salle du Grand Conseil

Supplément à l'ordre du jour

C . Autres objets

(Texte complet ci-après)

21-701 Résolution des groupes vert'libéral et socialiste ainsi que de Mmes Johanna Lott Fischer (VPS), Nicole Galland (VPS), Jacqueline Oggier Dudan (VPS), Béatrice Nys (VPS), Alice Dudle (VPS), intitulée « Soutien à la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO2) »

Neuchâtel, le 3 mai 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

21-701

Résolution des groupes vert'libéral et socialiste par Mmes Mireille Tissot-Daguette, Isabelle Mellana Tschoumy et consorts ainsi que de Mmes Johanna Lott Fischer (VPS), Nicole Galland (VPS), Jacqueline Oggier Dudan (VPS), Béatrice Nys (VPS), Alice Dudle (VPS) intitulée « Soutien à la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (loi sur le CO2) »

Déposée le 28 avril 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 10 mai 2021

Le peuple suisse se prononcera le 13 juin 2021 sur la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (dite « loi sur le CO2 »), qui est combattue par référendum populaire.



Aux yeux de certains, cette loi ne va pas assez loin dans la défense du climat. D'autres, au contraire, la considèrent trop restrictive. Le Conseil général de Neuchâtel adopte une position intermédiaire en soutenant cette loi, dans la mesure où elle constitue une amélioration indispensable de la situation actuelle dans l'optique des objectifs définis par l'accord de Paris sur le climat, ainsi que des objectifs définis par la Confédération et le canton de Neuchâtel. La loi sur le CO2 est essentielle pour respecter cette stratégie. C'est vrai, les mesures prévues sont toujours insuffisantes, et on peut le regretter. Mais sans la loi sur le CO2, la Suisse risque des années de blocage en matière de politique climatique et elle a déjà pris du retard par rapport à ses objectifs pour 2020. Il s'agit donc de s'engager maintenant sur cette voie et d'arrêter de perdre du temps. Cette loi constitue également un enjeu essentiel et vital dans la politique de notre commune.

Convaincu de la nécessité d'agir maintenant et conscient des responsabilités des autorités vis-à-vis des générations futures, le Conseil général prend la résolution suivante :

« Les Autorités de la ville de Neuchâtel s'engagent en faveur de la loi sur le CO2. Le Conseil communal est invité à soutenir activement la loi dans le cadre de la campagne référendaire en vue du scrutin du 13 juin et à diffuser un communiqué pour le faire savoir publiquement, accompagné des motifs qui justifient cette prise de position. »

Développement



Législature 2020-2024 – Année administrative 2021

Convocation à la séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel

Lundi 10 mai 2021 à 19h30 – Séance n° 6

Au Château, salle du Grand Conseil

2^{ème} Supplément à l'ordre du jour

C . Autres objets

(Textes complets ci-après)

	page
<u>21-603</u> Interpellation intergroupe par M. et Mmes Jules Aubert (PLR), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Johanna Lott-Fischer (VPS), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL) intitulée « Archives communales, quel état des lieux et quelles perspectives ? »	1
<u>21-604</u> Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »	3
<u>21-605</u> Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »	4

Neuchâtel, le 7 mai 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

21-603

Interpellation intergroupe par M. et Mmes Jules Aubert (PLR), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Johanna Lott-Fischer (VPS), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL) intitulée « Archives communales, quel état des lieux et quelles perspectives ? »

Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 10 mai 2021



« Le Conseil communal pourrait-il nous informer sur l'état des lieux et la stratégie concernant le stockage et la gestion des archives communales ? Quelles solutions sont envisagées pour gérer efficacement l'archivage à court comme à long terme ? »

Développement

Dans le rapport relatif au Pôle muséal que le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel a voté en automne 2020, se trouve une brève mention au sujet des archives de la Ville, en page 7: « Quant aux Archives de la Ville, elles explorent avec d'autres communes des solutions pour conserver sur un second site, en sus des Galeries de l'histoire, leurs fonds archivistiques, composés essentiellement de documents textuels. »

Or, selon nos informations, les archives manquent clairement de place et les locaux envisagés pour leur extension sont inadaptés et/ou trop petits pour la conservation de documents. Avec la fusion et les nombreux dossiers qui arrivent, il manquerait au moins 2 km de rayonnages d'ici à 20 ans, ceci en attendant une solution numérique acceptable. Dans les conditions actuelles le personnel peine à assurer les prestations de base, tant administratives que légales. On ne parle même pas du travail de fusion des archives des communes fusionnées qui devra intervenir dans les prochaines années.

Les locaux actuels sont pleins et ne permettront bientôt plus d'accepter les nouvelles arrivées. En outre, par manque de place et en raison de sites très dispersés, le travail des archivistes est fortement entravé. Or il semble que cette situation ne devrait pas pouvoir évoluer avant 2023, alors que la fusion engendre un surcroît de travail et que le personnel concerné va devoir être renouvelé dans l'intervalle (départ à la retraite). Il a en sus été porté à notre connaissance qu'eu égard à la densité de travail qui sera amenée à augmenter, il sera nécessaire de trouver des solutions pour satisfaire à cette charge supplémentaire de travail. Face à ce constat, il serait intéressant de savoir quelle ligne directrice le Conseil communal prévoit.

Il a été évoqué l'opportunité de récupérer les locaux Suchard anciennement utilisés par le musée d'Art et d'Histoire lesquels permettraient de désengorger pour un temps les locaux actuels. Cependant, il subsiste dans un premier temps la crainte de voir les propriétaires de cet immeuble résilier le contrat de bail puisque cet espace n'appartient pas à la Ville, et dans un second temps se fait jour l'inquiétude d'une insuffisance de place dans un avenir proche.

Il conviendrait dès lors de trouver une solution durable qui permette à la Ville de se doter d'un service d'archivage digne d'une ville de 45'000 habitants. Il est de la responsabilité de notre nouvelle commune de faire en sorte que les documents des anciennes entités bénéficient d'une place adaptée afin de pouvoir être consultées sans devoir déployer des efforts démesurés. Nous sommes ainsi d'avis qu'il n'est pas l'heure de réfléchir à des économies, mais qu'une solution viable doit être trouvée dès que faire se peut. Ce n'est qu'ensuite de cela, qu'il sera temps de penser à la manière la plus efficiente d'administrer les archives communales.

En dernier lieu, il serait intéressant de pouvoir déterminer si les outils et les normes de traitements des archives communales sont similaires à celles utilisées par les archives de l'Etat.

Dès lors, et sur la base des éléments présentés ci-dessus, il est demandé au Conseil communal :

1. Comment il se positionne sur cette problématique
2. S'il a déjà initié des recherches de locaux pour pallier les insuffisances existantes ?
3. Quel moyen il pense déployer pour faire face à la charge de travail croissante
4. S'il réfléchit à une solution à court mais également à long terme.

5. S'il existe une corrélation entre les outils et les pratiques employés par les archives communales et celles de l'Etat

Discussion

21-604

Interpellation du groupe PLR par M. Marc-Olivier Sauvain et consorts intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »

Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 10 mai 2021

Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, prépare des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.

A chaque annulation d'un événement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçus d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.

De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.

Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.

Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

- Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?
- Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie?
- Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

21-605

Interpellation du groupe VertsPopSol par Mme Alice Dudle et consorts intitulée
« Des pompes à vélo dans chaque quartier ? »

Déposée le 5 mai 2021 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois de la séance du 10 mai 2021

Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.

Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à la Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.

Le groupe Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune ?
- Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet ?
- D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC) ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit